



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2014-106

*** * ***

Objet :

Emprunt auprès de la CDC.

Microcentrale hydroélectrique et barrage de la Meuse

-

**Abroge et remplace la délibération n°2014-070
suite à diminution du taux d'intérêt**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry — POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier — MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie — CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-louis à Jean-François SOTO - DEBEAUCHE Christine à DURAND Véronique - ADELAERE Sylvain à MATEO Amélie - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS

Convocation du 09 septembre 2014

Mme MATEO Amélie est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire, Président de la Régie Municipale d'Electricité, informe les membres du conseil municipal de la nécessité de la réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant de 644 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'aménagement de la microcentrale hydroélectrique au barrage de la Meuse à Gignac et dont les conditions sont les suivantes au titre d'un PRET CROISSANCE VERTE :

Type	PSPL
Montant	644 000 €
Durée du prêt	20 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielles
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %
Révisabilité du taux d'intérêt à échéance	En fonction de la variation du taux du LAS
Amortissement	Déduit
Modalité de révision	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances	0 %
Typologie Gissler	1A

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Président de la Régie Municipale d'Electricité, à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 644 000 €

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.